



ANTENNE RELAIS :

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE

Lorsqu'un opérateur de téléphonie mobile envisage une nouvelle implantation ou une modification d'antennes-relais, il réalise un dossier d'information : le Dossier d'Information Mairie (DIM).

Conformément au décret n° 2016-1211 du 9 septembre 2016, les DIM sont mis à disposition du public via le **site internet de la ville www.vias-mediterranee.fr** ou **consultables au service urbanisme** aux heures d'ouvertures suivantes :

- Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Mardi et jeudi : 8h30 à 12h00

Un registre permettant aux habitants de formuler leurs observations sur ce projet est ouvert en Mairie pendant 3 semaines à compter du dépôt du dossier. Ceux qui le souhaitent pourront également faire part de leurs observations par mail urbanisme@ville-vias.fr ou par courrier adressé à l'attention de Monsieur le Maire.

Les dossiers consultables à ce jour :

Opérateur	Localisation	Date du dépôt du dossier d'information en mairie
ORANGE	Chemin de Gravenas – lieu-dit Métairie	3 septembre 2020
BOUYGUES	Chemin de Gravenas – lieu-dit Métairie	9 septembre 2020
BOUYGUES	Chemin du tricot et des tots	22 septembre 2020
ORANGE	Lieu-dit « L'Homme Mort »	05 novembre 2020
ORANGE	618 chemin de la Cosse (côte-ouest)	25 janvier 2021

En savoir plus :

Consulter le site **CARTORADIO** pour localiser les antennes relais sur la commune et consulter les résultats des mesures réalisées,

Le service urbanisme